



23 juin 2025
SAUGUES

Prévention des risques liés au gaz radon dans l'habitat

**Les résultats des mesures dans les Rives du
Haut d'Allier**

*en partenariat
avec*



La Santé
Environnement
en Auvergne-Rhône-Alpes



- **Campagne d'information et de mesures dans l'habitat**
 - **(Plan Régional Santé Environnement – PRSE4)**
 - *Les Rives du Haut d'Allier retenue dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt*
 - *Financement par l'Agence Régionale de Santé*
 - *Appui de l'association CLCV (consommation, Logement et Cadre de Vie)*
 - **Déroulement d'octobre 2024 à juin 2025**
 - **Sensibilisation des Élus, Professionnels et habitants du territoire**
 - **Campagne de mesure dans les logements**
 - **Restitution des résultats et conseils pratiques**

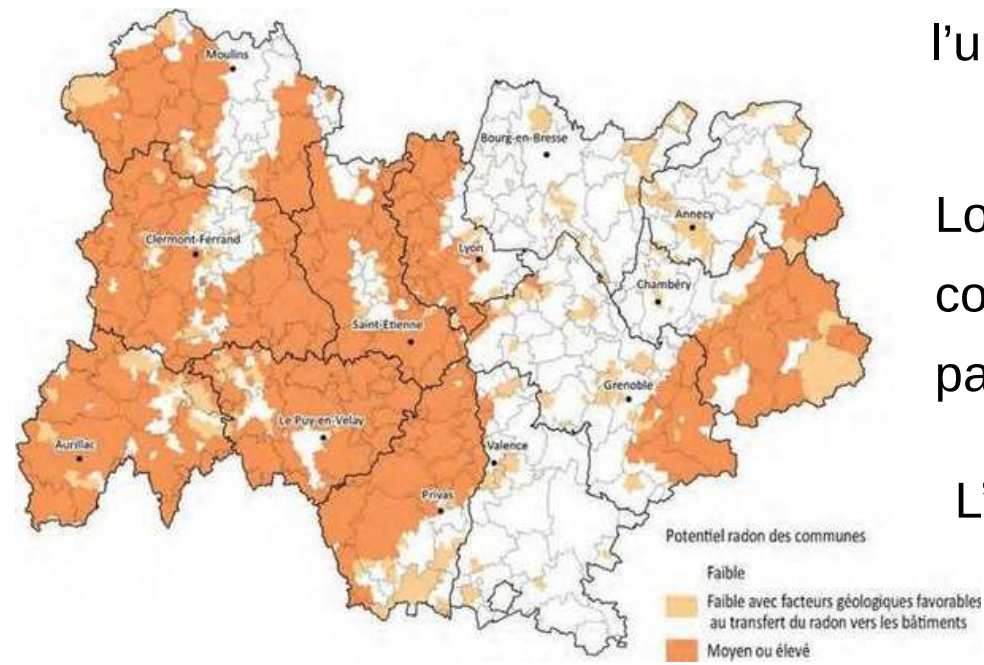
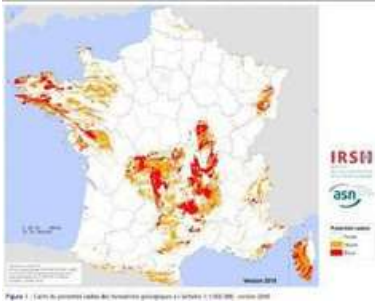
Radon : de quoi s'agit-il ?

Gaz radioactif incolore, inodore, présent naturellement dans les sols, mais plus fortement dans les régions granitiques et volcaniques

Il provient de la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les sols et les roches.

Lorsque le radon est libéré dans l'atmosphère, la concentration est généralement faible pour ne pas être préoccupante

L'unité de mesure est le Becquerel par m³ d'air
(Bq/M³)





La Santé
Environnement
en Auvergne-Rhône-Alpes

Le classement des communes concernées par le radon

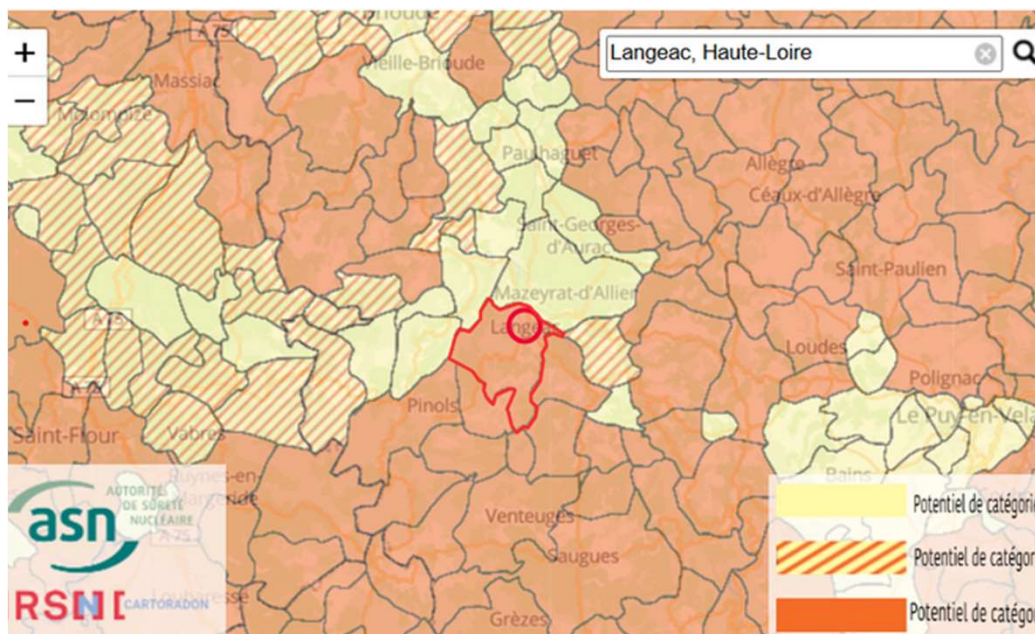


**Pour connaître le classement de
votre commune :**
<http://www.irsfn.fr>

Le Code de la santé publique divise le territoire en trois zones à potentiel radon définies en fonction des émanations naturelles du sol :

- * zone 1 : potentiel radon faible
- * zone 2 : potentiel radon faible mais des facteurs géologiques peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments
- * zone 3 : potentiel radon significatif

**Sur le territoire des Rives du Haut-Allier
38 sur 60 Communes sont en zone 3
“moyen ou élevé”**



Exposition au radon Les effets sur la santé

Après le tabac, **le radon est un facteur de risque de développement du cancer du poumon.**

Pour un lieu donné, l'exposition reçue dépend à la fois de la concentration en radon et du temps passé.

Les données disponibles :

Entre 5 à 12 % des décès par cancers du poumon en France serait attribuables au radon
Le risque de contracter un cancer du poumon est multiplié par 25 pour un fumeur exposé au radon

Santé publique France (SpF)



L'association tabac et radon est à l'origine d'un risque accru non négligeable du cancer du poumon . Il est reconnu que le risque de cancer du poumon décroît avec la fin de l'exposition au radon dans le temps.

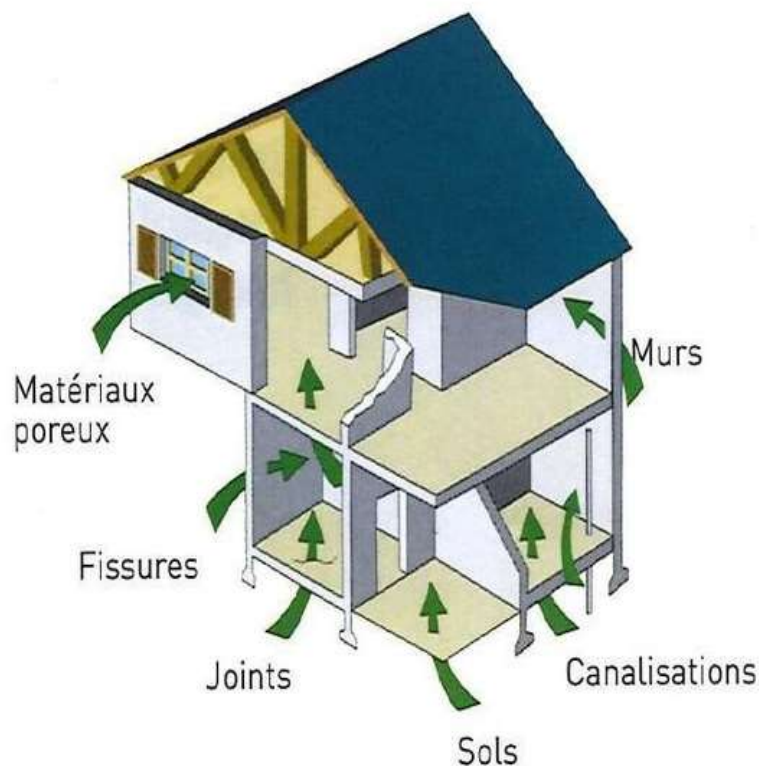
Radon dans l'habitat

Lorsqu'il s'infiltré dans une maison, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées

Entre par les parties en contact avec le sol (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) avant de gagner les pièces habitées

Infiltration facilitée par fissures, passage de canalisation à travers les dalles et les planchers, etc. Accumulation favorisée par le confinement et une mauvaise ventilation

On le retrouve également dans les matériaux de construction d'origine minérale





La Santé
Environnement
en Auvergne-Rhône-Alpes

Radon dans les bâtiments Réglementation

En France, il n'y a pas d'obligation de réaliser de surveillance dans l'habitat



Obligation d'informer les futurs locataires et acquéreurs que l'habitation qu'ils souhaitent habiter est située dans une commune classée en zone 3 à fort potentiel radon

Obligation de surveillance de la concentration en radon :

*** dans les ERP :**

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans,
- établissements d'enseignement (primaire et secondaire), y compris les internats,
- établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux disposant d'une capacité d'hébergement
- établissements thermaux,
- établissements pénitentiaires

*** sur les lieux de travail** souterrains pour certaines activités professionnelles particulières



Radon dans l'habitation Limites et recommandations



Sur la base des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, la Commission Européenne a retenu la valeur de : **300 Bq/m³ d'air en moyenne annuelle comme valeur de référence en dessous de laquelle il convient de se situer.**

Recommandations générales

Réduction aussi bas que raisonnablement possible
quel que soit le niveau mesuré

Intérêt pour les pièces dans lesquelles les personnes
séjournent sur des durées importantes

La campagne de mesures

La CLCV a distribué un dosimètre à 103 volontaires sur le territoire de la CCRH :

d'Ally, Berbezit, Blassac, Chanaleilles, Chanteuges, Charraix, Collat, Cubelles, Esplantas-Vazeilles, Grèzes, Jax, Langeac, Mercoeur, Pébrac, Saint-Bérain, Saint-Cirgues, Sainte-Préjet-Armandon, Saugues, Siaugues-Sainte-Marie, Thoras, Varennes-Saint-Honorat, Venteuges, Villeneuve-d'Allier, Vissac-Auteyrac



Dosimètre posé dans une pièce de vie et sur certaines communes un 2ième posé dans une pièce d'eau pendant deux mois entre janvier et mars

(soit 116 dosimètres posés)

Le laboratoire Radonova a analysé les dosimètres et fourni les résultats en toute confidentialité



Des résultats contrastés

Sur 107 résultats exploités, les concentrations mesurées vont de moins de 15 à 2230 Becquerels (Bq) par m³ d'air :

- 46 inférieurs à 100 Bq
- 21 de 100 à 200 Bq
- 7 de 200 à 300 Bq
- 26 de 300 à 1000 Bq
- 7 au-delà de 1000 Bq, dont 2 au-delà de 2000 Bq

Les concentrations supérieures à 300 Bq ont été trouvées sur les communes de Chanaleilles, Charraix, Esplantas-Vazeilles, Grèzes, Pébrac, Saugues, Thoras, Venteuges.



Des résultats à pondérer

Rappelons toutefois, que les caractéristiques des habitations (matériaux, ventilation, aération...) sont tout aussi importantes que la zone géologique sur laquelle elles sont situées.

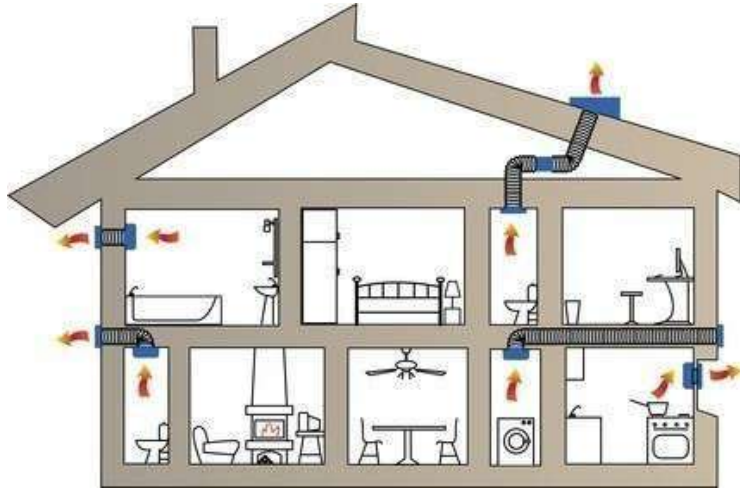
Il est fréquent que la concentration ne dépasse pas le seuil de 300 Bq (à partir duquel il faut prendre des précautions) dans les communes classées en zone 3

A l'inverse il est possible que le radon arrive à se concentrer et à dépasser ce seuil dans une zone à plus faible potentiel radon.



La Santé
Environnement
en Auvergne-Rhône-Alpes

Radon : comment réduire mon exposition ?



en améliorant le renouvellement de l'air intérieur

- *renforcement de l'aération naturelle*
- *mise en place d'une ventilation mécanique adaptée*

Ces gestes simples valent aussi pour tous les polluants présents dans les habitations

en limitant l'entrée du radon en :

renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (fissures, passage de canalisations, planchers)





**Une démarche
progressive**

Attention au démarchage

Des entreprises ou artisans démarchent téléphoniquement ou au porte à porte pour alerter sur les risques liés au radon et proposent des travaux de protection obligatoires. **Ne vous laissez pas impressionner.**

La première des choses :

savoir si vous êtes exposé en faisant vous même une première mesure peu onéreuse à l'aide d'un dosimètre (de l'ordre de 40 à 50€ avec l'analyse) :

- IRSN : [Comment connaître et réduire son exposition au radon www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)
- radonova : www.radonova.fr
- CRIIRAD : www.criirad.org

En fonction de la concentration mesurée, le plus souvent des gestes simples et éventuellement des petits travaux ou aménagements sont suffisants



Radon : comment réduire mon exposition ?

De 0 à 300 Bq/m³ :



- aérer: 10 minutes par jour
- vérifier la ventilation naturelle pour la circulation de l'air : nettoyer les réglettes et trous des fenêtres et portes
- ventilation mécanique : le bon réglage avec test simple : feuille de papier

Si elle fait trop de bruit : ne pas l'arrêter, la faire contrôler

Et les autres polluants ?

Ces conseils valent aussi pour les autres polluants de l'air intérieur : peintures, solvants, diffuseurs d'ambiance, produits d'entretien, choix des meubles...

Pour éviter les risques, suivez les signes de qualité, par ex:





Radon : comment réduire mon exposition ?

Entre 300 et 1000 Bq/m³

- ☉ les mêmes recommandations qu'en dessous de 300 Bq/m³
- ☉ En plus :

- trouver les points d'entrée du Radon (vide sanitaire, sous-sol, de plein pied...)
- vérifier le bon état des joints (gaines)
- améliorer le renouvellement de l'air de la partie habitable et du sous-sol

Le cas échéant remplacer la VMC vétuste Vérifier aussi que le détalonnage des portes intérieures est suffisant en fonction du type de ventilation





Radon : comment réduire mon exposition ?

Au-delà de 1000 Bq/m³

Limiter l'entrée du radon en :

renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment :

- fissures, passage de canalisations, planchers
- ventilation du sous-sol (cave, vide sanitaire...)

Pour les niveaux élevés, un **diagnostic** peut permettre de trouver les causes et d'estimer les éventuels travaux nécessaires.

À titre d'exemples:



La membrane
anti-radon
pour le sol



Rubans adhésifs pour les fissures



Radon : comment réduire mon exposition ?

Au-delà de 1000 Bq/m³

Pour les niveaux élevés, un **diagnostic** peut permettre de trouver les causes et d'estimer les éventuels travaux nécessaires.



Cerema

<https://www.cerema.fr/fr>

- * Possibilité de diagnostic avec une approche au cas par cas
- * Vidéo Cerema radon et travaux de rénovation énergétique
- * Radon : mon logement en contient, comment me protéger ?

Site de l'ARS Auvergne Rhône Alpes :
auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



Vincent MAGNET

OXALIS - 06 66 97 62 42



Radon : comment réduire mon exposition ?

A l'occasion de travaux de rénovation

Avant les travaux

Il est recommandé de réaliser une mesure de dépistage du radon en amont d'une opération de rénovation. En fonction du résultat obtenu, les travaux prévus pourront être adaptés afin de ne pas dégrader la qualité de l'air intérieur.

Pendant les travaux

A l'occasion de la rénovation énergétique, les défauts d'étanchéité (fissures, traversées de canalisations...) à l'interface sol-bâtiment pourront être traités, pour ne pas laisser au radon la possibilité de s'infiltrer à l'intérieur du logement.

Source : guide « Radon gérer le risque pour la construction et la rénovation de logements » (Qualitel – www.qualitel.org)


Des aides pour vos travaux de rénovation

!

Dans le cadre de son OPAH,
la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
vous propose des aides financières et un accompagnement

- ✓ Travaux concernés : personnalisé.
- Rénovation énergétique
 - Adaptation du logement à la vieillesse ou au handicap
 - Lutte contre l'habitat insalubre

 *Besoin d'informations ?*

*Contactez la Maison de l'habitat  04 43 07 11 30
(prendre RDV lors de leurs permanences)*

◆ *Si vous êtes éligible, l'opérateur SOLIHA vous accompagne dans la réalisation de votre projet.*



Prévention des risques liés au Radon dans les habitations

Réponses à vos questions



Le Radon : on en parle, on agit

Dites le autour de vous

Merci pour votre participation !



La **Santé Environnement**
en Auvergne-Rhône-Alpes



Contacts



rives du
Haut-Allier
notre communauté de communes

a.cussac@rivesduhautallier.fr



ars-dt43-sante-environnement@ars.sante.fr



auvergne-rhone-alpes@clcv.org